

# BIEVRE LIERS ENVIRONNEMENT

**Maison des associations  
38260 LA COTE ST ANDRE**

**Le 10 Avril 1996**

Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers Municipaux,

L'association Bièvre Liers Environnement tient à vous informer du grave problème de l'épandage de boues diverses, déversées actuellement un peu partout en Bièvre, Liers et Valloire.

De nombreuses municipalités s'interrogent dans une période où les demandes se multiplient, pour l'accueil de centres de stockage ou d'épandages. Elles sont formulées par divers bureaux d'étude (Agro-développement, TVD, SED, PROVAL, RECYVAL, AGROSYNERGIE...), voire par des techniciens de stations d'épuration, des entreprises de traitement de déchets ou même des transporteurs.

A la demande de plusieurs élus, nous prenons donc l'initiative d'informer les conseils municipaux avec les données dont nous disposons. Elles peuvent s'avérer utiles et nous souhaitons que Messieurs les Maires diffusent ce document à l'ensemble des conseillers municipaux.

Notre association travaille sur ce dossier depuis plus d'un an et représente la FRAPNA à la commission de Suivi Elargi pour les boues papetières au niveau départemental.

## **IL EXISTE ACTUELLEMENT TROIS TYPES DE BOUES :**

### **LES COMPOSTS URBAINS**

**ASPECT** : Brun sombre, texture grumeleuse, stockés en tête de parcelle, facilement reconnaissables par la quantité importante d'éclats de verre et de fragments de matières plastiques qui les composent.

**COMPOSITION** : ordures ménagères broyées et compostées.

**PROVENANCE** : Unité de compostage de Murianette, une composante d'ATHANOR qui est une filière de tri des déchets urbains de l'agglomération grenobloise. Murianette produit annuellement environ 10000 tonnes de compost dont une part importante (de plus en plus) est épandue dans notre secteur.

**SUIVI CONTROLE** : Aucun contrôle sérieux n'existe actuellement. Un projet de recherche de références est en cours avec les entreprises JULLIEN à Champier (quelles compétences ?), nous n'avons pas connaissance de plans d'épandages. Le produit n'est pas monnayé, mais l'agriculteur a théoriquement la charge du coût du transport du compost et le coût de l'épandage. Pour être commercialisé ce produit devrait faire l'objet d'une homologation.

**RISQUES** : Liés à ceux des ordures ménagères non triées à la source (ce qui est le cas), présence de métaux lourds, d'éléments pathogènes, de micro-polluants organiques, voire de toxiques (particuliers négligeants). Une partie de l'azote ne sera pas disponible car fixé dans les matières qui ne sont pas biodégradables.

**AVIS DE L'ASSOCIATION** : dans les conditions actuelles de **carence de contrôle**, c'est un produit **potentiellement dangereux**. Il est inacceptable dans sa forme actuelle : les **épandages répétés apporteront, à moyen terme, des concentrations importantes dans les sols de débris de verre et matières plastiques, dont les cycles de dégradation sont extrêmement lents** : il y a donc danger pour la pérennité des sols. Nous estimons à plus de 1 000 tonnes les quantités épandues en 1995, dans le Liers et la Bièvre.

Comme tous les produits non standardisés, les variations de compositions sont grandes par la nature même de l'origine du produit et nécessiteraient des contrôles systématiques.

La responsabilité en cas d'accident n'est pas clairement définie, ce qui devrait rendre les agriculteurs prudents !

**La chambre d'agriculture met en garde les utilisateurs contre l'apport croisé de boues papetières et de composts urbains sur une même parcelle** : ce cas s'est produit en 1995 à Rives.

## LES BOUES DE STATIONS D'EPURATION

**COMPOSITION** : Riches en azote et en phosphore, elles proviennent des dépôts accumulés dans les bassins des stations d'épuration et lagunages. Elles résultent des eaux usées ménagères et industrielles. Leur composition est très variable dans le temps et d'une station à l'autre, comme tout produit non standardisé.

Divers procédés existent en fonction de la nature des eaux traitées et des objectifs de matière sèche visés pour les boues. La déshydratation peut être soit mécanique (centrifugation, filtration pressage, filtration à bandes) soit thermique. Le chaulage est souvent réalisé, permettant, en plus de l'assèchement des boues, une destruction des germes pathogènes et une augmentation du pH. Suivant les traitements, elles sont plus ou moins liquides, l'odeur peut être forte et désagréable.

### PROVENANCE :

**Les stations d'épuration de Bièvre-Valloire** : le Rival de la Côte, Beaufort ... La future station de la Côte St André produira environ 500m<sup>3</sup> de matière sèche.

### D'autres stations de l'Isère :

**Aquapole** : Station d'épuration de l'agglomération grenobloise dont des boues ont été épandues sur le secteur Bièvre-Est.

**Aquantis** : Station du voironnais dont des boues ont été épandues sur Bièvre-Est.

**Station de Bourg d'oisans** : Boues épandues sur la Côte St André, Sardieu et bientôt Balbins (700m<sup>3</sup> de matière sèche par an).

### Les stations des départements limitrophes connues à ce jour :

**Station de Taravas (Rives de Giers 42)** : boues épandues sur les communes d'Izeaux, Sillans, Rives (2000m<sup>3</sup>) : bureau d'étude Recyval.

**Station d'épuration de St Bon, Courchevel et Bozel (Savoie)** : projet sur St Barthélémy de Beaufort (950 tonnes). Transporteur Lely, Bureau d'étude TVD (Voiron)

On nous a signalé également des boues des stations de **Firminy (42)** et de **St Jean de Maurienne (73)**, mais nous n'avons pu vérifier ces informations.

Un fait est certain tout n'est pas recensé : Il est très difficile d'obtenir des données d'ensemble car les agriculteurs sont contactés directement par des bureaux d'étude ou des collectivités locales voire les techniciens des stations d'épuration. Elles semblent faire l'objet parfois de transactions financières.

Pour l'ensemble des épandages de ce types de boues, on peut estimer à plus de 5000 tonnes brutes les quantités épandues dans notre secteur. Il faut en effet multiplier entre 7 et 11 fois le poids de la matière sèche pour obtenir la matière brute réellement épandue.

**RISQUES** : Elles contiennent des métaux lourds dont certains sont très toxiques (cadmium, plomb, mercure) des éléments pathogènes (oeufs de tenia, salmonelles), des micro-polluants organiques (dioxones, AOX, PCB).

Une réglementation limite l'utilisation de ces produits en agriculture . En cas d'incident, la responsabilité n'est pas clairement établie s'il y a litige (pertes de rendement, de récolte...).

Les normes concernant ces boues sont plus restrictives dans d'autres états européens : des productions de blé français ont été refusées en Allemagne car fertilisées avec ces boues.

Pour ces boues, il faut bien comprendre que l'on insiste beaucoup sur les taux de métaux lourds inférieurs à la norme NFU44041, mais on néglige totalement de préciser l'aspect cumulatif dans les sols liés à des épandages réguliers.

**AVIS DE L'ASSOCIATION** : Dans l'état actuel, au vu des diversités des provenances et de la manière désordonnée dont l'opération est conduite, alors que des contrôles systématiques devraient être effectués sur chaque apport, nous ne pouvons que constater le **flou général** qui règne sur ce type d'épandage : **pour nous, il s'agit donc de produits potentiellement dangereux.**

Le **plan Départemental d'Élimination des Déchets** précise que la solution **d'épandage des boues de station d'épuration doit être en priorité communale** (site de la source du déchet).

Nous ne pouvons donc accepter les boues en provenance d'autres départements ou d'autres secteurs de l'Isère. Il ne faut donc **surtout pas accueillir des unités de stockage temporaire sur vos communes pour des boues extérieures à notre secteur**. Si elles ne peuvent être épandues chez eux, il existe une autre solution, **l'incinération**, qui est plus onéreuse pour leurs collectivités : ce n'est pas notre problème, elles ont les moyens car ce sont des villes ou des stations de ski. Quelles fassent payer leurs contribuables afin qu'ils prennent conscience du coût d'élimination des déchets. **Région rurale, nous n'avons pas à supporter leurs carences d'autant que, avec nos 57000 habitants, nous avons nos propres stations et leurs plans d'épandage.**

## **LES BOUES DE PAPETERIES**

Elles font l'objet d'une convention entre les industriels papetiers, les agriculteurs, la chambre d'agriculture. Toutes les communes concernées par ces boues (elles sont nombreuses) doivent être informées des plans d'épandage et être en possession d'une plaquette explicative qui contient notamment les règles qu'agriculteurs, bureaux d'étude et papetiers doivent respecter (**« dix règles de l'art »**)

Si ce n'est pas le cas, les conseils municipaux doivent exiger leur obtention auprès de la chambre d'agriculture. **Les municipalités accueillant ces produits ont une responsabilité morale dans le contrôle du bon fonctionnement de l'opération.** De nombreux incidents liés au non-respect des règles ont noirci l'image de l'opération lors de la campagne 1995 (Rives, Izeaux, La frette, St Hilaire de la Côte, Pommier de Beaurepaire).

## **COMPOSITION ET ORIGINE :**

Boues plus ou moins colorées, issues du traitement des effluents provenant des industries papetières, à savoir : Guérimand de Voreppe, Arjo-Wiggins de Charavines, Arjo-Wiggins de Renage, Moulin Vieux de Pontcharra. 27000 tonnes brutes environ ont été épandues en Bièvre en 1995, **quantité très importante** (900 camions).

Elles présentent un intérêt agronomique pour les sols acides à faible teneur en matières organiques comme c'est le cas en Bièvre, car elles sont riches en fibres de cellulose. Par contre, elles ne contribuent à l'amélioration du pH (acide chez nous) que si elles sont chaulées par les industriels, présentant ainsi trois avantages : un intérêt agronomique, l'élimination des éléments pathogènes, la neutralisation des odeurs fortes et désagréables du produit. Nous décernons, d'ores et déjà, un carton rouge aux papeteries Arjo-Wiggins de Renage qui se font tirer les oreilles pour le chaulage (elles fournissent, par ailleurs, les boues les plus colorées jaunes, rouges, vertes et bleues).

Les boues de papeterie contiennent des métaux lourds (cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb, sélénium et zinc), en quantités inférieures ou égales aux teneurs naturelles des sols, et nettement inférieures aux deux autres types de boues.

## **AVIS DE L'ASSOCIATION**

**C'est le produit le plus satisfaisant, à condition que les 10 règles de l'art soient réellement respectées sur le terrain.**

## **Mais**

\* Il n'est pas question d'accepter la quasi-totalité des boues papetières valorisables de l'Isère, comme c'est le cas aujourd'hui. D'autres secteurs du département doivent être prospectés : **nous ne sommes pas la poubelle de l'Isère, leur élimination est le problème de tous.**

\* Ce sont les bureaux d'Etude qui font effectuer les analyses : **ils sont à la fois juge et partie**, puisque payés à la tonne placée. **Elles devront être effectuées par des organismes indépendants.**

\* Les **stockages longs** devront se faire sur les sites industriels qui disposent d'outils performants en matière d'épuration des lixiviats.

\* Toute la **clarté** doit être faite sur la **nature des colorants** qui **peuvent être toxiques** (et) ou **tenaces**. Nous avons remarqué leur incroyable pérennité sur des épandages non incorporés au sol.

\* Nous voulons des **garanties sérieuses** quant au **cumul** à moyen et long terme des **métaux lourds dans les sols**.

un contrôle beaucoup plus strict devra être effectué sur le terrain, afin d'éviter :

- Les **croisements avec d'autres types de boues** sur les parcelles ;
- Les **stockages** avant épandage restant des mois ;
- Les **épandages non enfouis** donnant un aspect « peinture moderne » à notre terroir ;
- Les **épandages à proximité des habitations** ;
- Les boues papetières non chaulées qui provoquent par leurs **nuisances olfactives**, la colère des riverains.

## EN CONCLUSION

Beaucoup d'entre vous connaissent l'Association Bièvre Liers Environnement et savent que nous n'avons pas l'habitude de crier « au loup » si nous n'avons pas d'éléments sérieux qui nous amènent à être très inquiets.

Dans le futur « pays » que nous construisons au sein de Bièvre Valloire Avenir, nous tentons, de sauver notre nappe phréatique moribonde, d'aboutir à des productions agricoles de qualité, de valoriser nos atouts patrimoniaux en vue d'un développement touristique plus engagé.

**Il est donc essentiel de maîtriser ce dérapage** (il n'y a pas d'autre terme). La porte de nos plaines a été ouverte avec la convention sur les boues papetières : aujourd'hui c'est une véritable inondation de boues diverses qui nous submerge, nous n'attendons plus que les boues des industriels agro-alimentaires pour que la panoplie soit complète.

La situation en Bièvre Est est devenue intolérable pour les populations qui sont au bord de l'explosion, coincées entre les carrières, les décharges et envahies d'épandages.

**Nous vous prions avec insistance de nous soutenir dans cette action :**

- **En faisant part de nos inquiétudes à M. Le Préfet, au Conseil Général, à la DRIRE et aux services départementaux concernés (DDAF, DARA, DDASS...)**

- **En refusant l'implantation de centres permanents de stockage de boues, quelles qu'elles soient, des solutions existant, comme nous l'avons montré plus haut.**

- **En vous alignant sur nos positions** qui ont été mûrement réfléchies et en demandant la création d'une commission Départementale spécifique au problème de l'ensemble des boues valorisées en agriculture.

- **En restant en contact ou en déléguant des élus à la Commission de Suivi Elargie des boues papetières.**

- **En informant l'Association** sur les éléments dont vous disposez sur votre commune.

Merci de votre attention.

Nous prions de croire en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,  
Ph. LAMBELAIN

